Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260618-D2026_06_10-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 06 – 10**
Décision du 18 juin 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **18 juin** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	12 juin 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 31 Votants : 34 (dont 3 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Olivier BODIN, François BRISSIER, Stéphanie DOUESSIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Laëtitia MIRALLES, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Emmanuel CASADO, Sébastien COQUELIN, Victor CORREIA, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Stéphane LENFANT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN.
Absents excusés	Jean-Marc LEVEQUE, Bénédicte PINARD (pouvoir à Schirel LEMONNE), Marie-Claude HELSENS (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Patricia CASSONNET (pouvoir à Martine JOUANNET).
Absents	-
Secrétaire de séance	Sébastien CHANCEREL.

Convention – Séjour senior 2026

Anne-Marie ECHELARD précise que dans le cadre de sa politique Action sociale, l'intercommunalité soutient chaque année l'organisation d'un séjour de vacances destiné aux seniors résidant sur l'une des cinq communes. Ce dispositif, organisé dans le cadre du réseau des CCAS et en lien avec l'Association Nationale des Chèques Vacances ANCV, permet de proposer des vacances accessibles et encadrées à des personnes âgées.

L'ANCV imposant désormais un interlocuteur contractuel unique pour les séjours de groupe et le traitement des demandes d'aides financières, il a été décidé que le Pays de Châteaugiron Communauté assume le portage administratif et financier de l'opération.

La convention (document en annexe) a pour objet de formaliser la répartition des attributions et des responsabilités entre l'intercommunalité et chacun des CCAS partenaires et d'encadrer les flux financiers inhérents à cette organisation partagée.

Le séjour se déroulera à Arzon du 26 septembre 2026 au 3 octobre 2026. Le groupe sera composé de 61 personnes dont 3 accompagnateurs. Le coût du séjour s'élève à 565 € par participant (hors aide ANCV) et à 353 € (avec aide ANCV). Le coût du transport s'élève à 1 934 € et le coût du carburant du minibus mis à disposition par le Pays de Châteaugiron Communauté sont pris intégralement en charge par l'intercommunalité.

La convention stipule que chaque CCAS est responsable de la relation avec les participants et de la gestion des inscriptions. Chaque CCAS s'engage à réceptionner et à instruire les demandes d'aides, à collecter les participations financières auprès des participants et à reverser au Pays de Châteaugiron Communauté les sommes dues.

La convention stipule que le Pays de Châteaugiron Communauté conventionne auprès de l'ANCV, déclare la liste des participants éligibles à l'aide financière, règle l'ensemble des factures du séjour et émette des titres de recettes auprès de chaque CCAS.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260618-D2026_06_10-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ d'approuver la convention de partenariat entre le Pays de Châteaugiron Communauté et les CCAS des 5 communes membres relative à l'organisation du séjour seniors 2026 ;
- ✓ d'autoriser le Président à signer la convention et à signer tout autre document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

Le Secrétaire de séance,

Sébastien CHANCEREL